



Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Pouvoirs	3
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation  
03 novembre 2022

Date d'affichage  
03 novembre 2022

Avis 2022\_41

Congrès des Maires :  
Prise en charge des  
frais de participation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures dix minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET

**Étaient présents :** Michel ARDOUVIN, Marc BARRILLON Loïc BELINGHERI, Martine BEGET, Jean-Claude CARPENTIER Jean-Claude DIJOU Jean-Marc DRIVET, Clovis GODINOT, Sophie GOMMET, Christine VINCENT, Jacques VROMANT

**Pouvoirs :** Pierre Marie GAURY donne pouvoir à Martine BEGET, Chantal RYON donne pouvoir à Christine VINCENT, Cécile GAVARD donne pouvoir à Clovis GODINOT

**Absents excusés :** Frédéric DUQUESNEL, Pierre Marie GAURY, Cécile GAVARD, Chantal RYON

**Secrétaire de séance :** Michel ARDOUVIN est nommé secrétaire de séance

L'Association des Maires de France organise chaque année le Congrès des Maires à Paris. Pour l'année 2022, il aura lieu du mardi 22 au jeudi 24 novembre 2022.

La présence d'élus à ce congrès permet d'échanger avec les collègues de régions différentes. Cette opportunité permettra notamment de s'informer sur les perspectives, et les innovations ainsi que sur les différentes pratiques afférentes à la gestion communale, notamment aux regards des projets d'investissement de la Commune.

Dans ces conditions, M. le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour valider l'octroi d'un mandat spécial afin de participer au Congrès des Maires de France pour les membres du Conseil cités ci-dessous :

- M. Michel ARDOUVIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire
- Mme Martine BEGET, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

> **DECIDE** l'octroi d'un mandat spécial à M. Michel ARDOUVIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et à Mme Martine BEGET, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, pour un déplacement à Paris dans le cadre du Congrès des Maires ;

> **DECIDE** de prendre en charge les frais de déplacement SNCF aller-retour, d'hébergement et d'inscription, frais de bouches et déplacements intra muraux pour se rendre au congrès sur présentation de justificatifs.

**Éléments de discussion :**

Jean Marc DRIVET réitère l'invitation à tous les élus qui souhaitent se rendre à ce congrès Parisien.

Jean Marc DRIVET a demandé à Martine BEGET et Michel ARDOUVIN de se rendre à cette manifestation dans notre capitale.

Jean Marc DRIVET demande donc au conseil que soient pris en charge les frais de déplacement SNCF aller-retour, d'hébergement et d'inscription pour se rendre au congrès sur présentation de justificatifs.

Marc BARRILLON demande pourquoi les frais de bouches et déplacements intra muraux parisiens, métros, ne sont pas pris en charge ?

Jean Claude DIJOU argumente que dans le cadre de ces déplacements, les agents de la fonction publique bénéficient d'une compensation financière pour ces dépenses.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 073-217300508-20221110-DELIB202241-DE



**Avis 2022\_41**

**Congrès des Maires :  
Prise en charge des  
frais de participation**

**Jean Marc DRIVET propose de prendre en charge, en complément les frais de bouches et déplacements intra muraux, pour Martine BEGET & Michel ARDOUVIN sur présentation de justificatifs.**

**Fait et délibéré en séance.  
Suivent les signatures au registre,**

**Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Marc DRIVET**

